

Boulogne–Billancourt, le 20 octobre 2020

Lancement du regroupement d'actions Solocal Group

- ✓ Regroupement d'actions par voie d'échange de **cent (100) actions anciennes contre une (1) action nouvelle**
- ✓ Début de l'opération de regroupement : 22 octobre 2020
- ✓ **Prise d'effet** du regroupement (radiation des actions existantes et cotation des actions nouvelles) : **24 novembre 2020**

Solocal Group annonce aujourd'hui les modalités de mise en œuvre du regroupement de ses actions **par échange d'une (1) action nouvelle contre cent (100) actions anciennes** approuvé par l'assemblée générale mixte des actionnaires le 24 juillet 2020.

Cet ajustement technique est purement arithmétique et sans impact sur la valeur des titres détenus en portefeuille par les actionnaires.

En pratique, chaque actionnaire se verra attribuer **automatiquement** par son intermédiaire financier une (1) action nouvelle pour chaque bloc de cent (100) actions anciennes.

Modalités du regroupement d'actions :

- **Date de début des opérations de regroupement** : 22 octobre 2020, selon les termes de l'avis de regroupement d'actions publié le 7 octobre 2020 au *Bulletin des Annonces Légales Obligatoires* (BALO) n°121.
- **Base de regroupement** : échange de cent (100) actions ordinaires de 0,01 euro de valeur nominale contre 1 action nouvelle d'un (1) euro de valeur nominale.

- **Nombre d'actions soumises au regroupement** : 12.950.061.512 actions¹ d'une valeur nominale de 0,01 euros. Ces actions sont admises aux négociations sur le marché réglementé Euronext Paris sous le code ISIN : FR0012938884.

Il est rappelé qu'un nombre maximum de 528.150 actions seront définitivement acquises le 4 novembre 2020 dans le cadre du plan d'attribution gratuite d'actions (Plan pour tous) approuvé par le Conseil d'administration le 4 novembre 2019. Le nombre d'actions soumises au regroupement sera par conséquent augmenté afin de prendre en compte l'augmentation de capital résultant de cette attribution définitive. Le nombre d'actions soumises au regroupement s'élèvera ainsi à un maximum de 12.950.589.662 actions.

- **Nombre d'actions à provenir du regroupement** : un nombre maximum de 129.505.896 actions d'une valeur nominale d'un (1) euro² chacune.
- **Période d'échange** : du 22 octobre 2020 au 23 novembre 2020 inclus.
- **Date du regroupement** : le regroupement des actions nouvelles prendra effet le 24 novembre 2020 (premier jour de cotation des actions nouvelles), soit 30 jours après la date de début des opérations de regroupement.
- **Titres formant quotité** : la conversion des actions anciennes en actions nouvelles sera effectuée selon la procédure d'office.
- **Titres formant rompus** : les actionnaires qui ne détiendraient pas un nombre d'actions correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles devront faire leur affaire personnelle de l'achat ou de la vente des actions ordinaires formant rompus afin d'obtenir un multiple de 100 jusqu'au 23 novembre 2020 (inclus). Passé ce délai, les actionnaires qui n'auraient pas pu obtenir un nombre d'actions multiple de 100 seront indemnisés par leur intermédiaire financier dans un délai de 30 jours à compter du 24 novembre 2020 conformément aux articles L. 228-6-1 et R. 228-12 du Code de commerce et à la pratique du marché.

Les actions non regroupées seront radiées de la cote à l'issue de la période de regroupement.

- **Centralisation** : toutes les opérations relatives au regroupement auront lieu auprès de BNP Paribas Services Securities, Les Grands Moulins de Pantin, 9 rue du Débarcadère, 93500

¹ A la suite d'une demande de remboursement de la part d'un titulaire d'obligations subordonnées à option de conversion et remboursables en actions (MCB), le capital social de la Société a été porté à un montant de 129.500.615,12 euros.

² Le nombre d'actions à provenir du regroupement pourra être ajusté, dans l'hypothèse où des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital, des bénéficiaires d'options de souscription d'actions, d'actions de performance et d'actions gratuites venaient à les exercer en dehors de la période de suspension de leur faculté d'exercice. Le nombre définitif d'actions à provenir du regroupement sera constaté par le Conseil d'administration à la fin des opérations de regroupement.

Pantin, désigné en qualité de mandataire pour la centralisation des opérations de regroupement.

- **Droit de vote** : les actions nouvelles bénéficieront immédiatement du droit de vote double, sous réserve d'être maintenues au nominatif, si à la date du regroupement des actions ordinaires dont elles sont issues, chacune de ces actions ordinaires bénéficiait du droit de vote double.

Les actions issues du regroupement seront admises aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris sous le code ISIN : FR0014000609.

Solocal - www.solocal.com

Nous sommes le partenaire digital local des entreprises. Notre métier : les conseiller et les accompagner pour booster leur activité grâce à nos services digitaux (Présence digitale, Publicité digitale, Sites Internet, Nouvelles Solutions Print). Nous sommes également aux côtés des utilisateurs pour leur faire vivre la meilleure expérience digitale avec PagesJaunes, Mappy et Ooreka, et nos partenaires (Google, Facebook, Apple, Microsoft/Bing, Yahoo!, etc.). Nous mettons ainsi à la disposition des professionnels et du grand public nos services à très fortes audiences, notre data géolocalisée, nos plateformes technologiques évolutives, notre couverture commerciale sans égale dans toute la France, nos partenariats privilégiés avec les entreprises du numérique et nos talents en matière de data, de développement, de digital marketing, etc. Nous fédérons 330 000 entreprises partout en France et 2,7 milliards de visites sur nos services. Solocal bénéficie par ailleurs du label « Digital Ad Trust Classique » pour ses services digitaux PagesJaunes et Mappy. Pour tout savoir sur Solocal (Euronext Paris « LOCAL ») : restons en contact [@solocal](https://twitter.com/solocal).

Contacts presse

Charlotte Millet +33 (0)1 46 23 30 00
charlotte.millet@solocal.com

Edwige Druon +33 (0)1 46 23 37 56
edruon@solocal.com

Contacts investisseurs

Julie Gualino-Daly
+33 (0)1 46 23 42 12
jgualino@solocal.com

Colin Verbrugghe
+33 (0)1 46 23 40 13
cverbrugghe@solocal.com

Nous suivre



solocal.com